

L

Le service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse

Communiqué de presse sur le Tadjikistan

Embargo : mercredi 5 mai 1993 à 00 h 01 GMT

Index AI : EUR 60/08/93

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international : LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI -

## TADJIKISTAN

### **Des violations des droits de l'homme sont perpétrées en secret**

Dans un rapport publié ce jour (mercredi 5 mai 1993), Amnesty International révèle que la lointaine République du Tadjikistan est le théâtre d'une tragédie pour les droits de l'homme, qui se déroule à l'insu du reste du monde.

En mai 1992, une guerre civile violente opposant les forces gouvernementales à l'opposition islamique a éclaté dans l'ancienne république soviétique. Les combats qui ont suivi ont fait, de source officielle, jusqu'à 20 000 morts, et plus de 600 000 personnes, soit plus d'un dixième de la population, ont été déplacées.

Le rapport de l'Organisation expose les violations effroyables des droits de l'homme qui ont été commises à Douchanbé, la capitale, depuis la reprise de la ville par les forces gouvernementales en décembre 1992. Des faits aussi graves imputables à toutes les parties au conflit sont signalés dans d'autres régions ; il n'a toutefois pas été possible jusqu'à présent d'obtenir confirmation de la plupart de ces informations.

Amnesty International indique : ? *Une tragédie pour les droits de l'homme se déroule au Tadjikistan au moment où les gouvernements du monde entier se préparent pour la Conférence mondiale des Nations unies sur les droits de l'homme qui doit se tenir en juin. ?*

Certaines des victimes ont été arrêtées et leurs corps retrouvés par la suite dans la rue ou à la morgue de Douchanbé. Beaucoup portaient des traces évidentes de torture et d'actes barbares ; certains des prisonniers avaient été partiellement écorchés ou brûlés vifs. On ignore tout du sort des autres.

Amnesty International a recueilli le témoignage d'un membre du personnel médical qui a décrit ce qu'il avait vu à la morgue. Selon cette personne, la méthode de torture la plus couramment utilisée est l'arrachage des ongles ; d'autres victimes ont apparemment eu les membres brisés, les oreilles coupées ou le visage tailladé à hauteur des yeux dans le but, semble-t-il, de les rendre aveugles.

Les forces gouvernementales se seraient également livrées à des exécutions sommaires. Des déclarations récentes de responsables de la sécurité indiquent que les forces de sécurité sont autorisées à perpétrer de telles exécutions.

Les massacres, la torture et les "disparitions" seraient imputables aux forces du ministère de l'Intérieur et au Front populaire du Tadjikistan, un groupe paramilitaire qui a mené en

décembre l'assaut contre la capitale. Les membres de ce mouvement, dirigé par un repris de justice qui a passé vingt-trois ans en prison pour meurtre, entre autres infractions, ont été affectés depuis à des tâches de maintien de l'ordre.

En janvier dernier, des personnes appartenant, semble-t-il, au Front populaire ont arrêté 14 hommes dans une ferme d'État située au nord de Douchanbé. Les corps de 10 d'entre eux ont été amenés à la morgue quelques jours plus tard ; beaucoup portaient des traces de torture et de mutilation. Un instituteur était apparemment mort après qu'on lui eut tranché le sommet du crâne. On ignore tout du sort des quatre autres.

Parmi les victimes de violations des droits de l'homme figurent des habitants de régions considérées par les partisans du gouvernement comme des centres d'opposition, notamment la région de Garm, à l'est de Douchanbé, et la région autonome de Gorno-Badakhchan, à l'extrême-est du Tadjikistan.

En décembre 1992, des hommes armés portant l'uniforme du ministère de l'Intérieur auraient intercepté des autobus et mis à part les citoyens tadjiks dont le lieu de naissance était indiqué sur leurs passeports intérieurs comme étant la région de Garm ou celle du Gorno-Badakhchan. Vingt personnes ont reçu l'ordre de monter à bord de véhicules militaires ; ayant refusé de le faire, elles ont été exécutées.

Dans son rapport, Amnesty International émet un certain nombre de recommandations au gouvernement du Tadjikistan pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme. Elle préconise notamment l'ouverture immédiate d'enquêtes sur tous les cas signalés d'exécutions extrajudiciaires et de torture, ainsi qu'un renforcement de la hiérarchie du commandement des forces de sécurité de façon à empêcher que de nouvelles atrocités puissent se produire. L'Organisation recommande en outre la suppression des groupes paramilitaires qui ne sont pas soumis à la hiérarchie officielle, mais qui agissent avec l'appui ou l'assentiment des autorités.

Amnesty International conclut : ? *L'état de guerre ne peut être servir d'excuse aux violations des droits de l'homme. Les gouvernements sont chargés de protéger les droits fondamentaux de leurs citoyens et non de les violer.*

? *Le gouvernement du Tadjikistan a récemment déclaré qu'il reconnaissait la charte des Nations unies. Il doit maintenant traduire ses paroles en actes. ?*

FIN DU COMMUNIQUÉ